



## PREMIER APPEL À MICRO-PROJETS DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ENTRE L'ESPAGNE, LA FRANCE ET L'ANDORRE

- La Communauté de Travail des Pyrénées, l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, l'Eurorégion Nouvelle Aquitaine – Euskadi - Navarra, le GECT Pirineos-Pyrénées, et les partenaires institutionnels du territoire éligible, lancent **le premier appel à micro-projets de coopération transfrontalière entre l'Espagne, la France et l'Andorre**.
- Les organisations intéressées peuvent soumettre leur candidature via le site web <https://ctp.org/fr/appel-a-micro-projets-de-cooperation-transfrontaliere-dans-les-pyrenees/> du 1er janvier au 1er mars 2022.
- Les projets doivent être de nature transfrontalière, appartenir à l'un des domaines suivants : culture, tourisme, sport, éducation, jeunesse, action sociale, santé, agriculture, agroalimentaire ou environnement et ne peuvent dépasser 25 000 euros.
- **575.000 euros** pour **financer 100 % des coûts éligibles** des microprojets sélectionnés.

**Jaca, le 15 décembre 2021.** Les candidatures au premier appel à micro-projets de coopération transfrontalière entre l'Espagne, la France et l'Andorre pourront être soumises du 1er janvier au 1er mars 2022. La Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) avec l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, l'Eurorégion Nouvelle Aquitaine – Euskadi - Navarra, le GECT Pirineos-Pyrénées et les partenaires institutionnels du territoire éligible, sont responsables de la gestion de cet appel à projets dont l'information complète est disponible sur le site de la CTP <https://ctp.org/fr/appel-a-micro-projets-de-cooperation-transfrontaliere-dans-les-pyrenees/>.

L'objectif de ces subventions est de stimuler et de donner vie à la coopération transfrontalière, en rapprochant l'Europe de ses citoyens par la promotion et le financement de petits projets qui enrichissent les territoires participants.

Tout groupe ou *partenariat* composé d'entités ou d'organismes dotés de la personnalité juridique, aussi bien publics que privés, (entreprises privées, organismes publics et organisations à but non lucratif) appartenant à au moins **deux États différents** des trois pays participants (Espagne, France et Andorre) peut se porter candidat. Plus précisément, les entités appartenant aux **territoires** suivants seront éligibles:

- Espagne: Girona, Barcelona, Tarragona, Lleida, Huesca, Zaragoza, Navarra, Gipuzkoa, Araba/Álava, Bizkaia et La Rioja

- France : Pyrénées-Orientales, Ariège, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Atlantiques.
- Andorre : l'ensemble du territoire.

Les projets présentés, d'un coût maximal de 25.000€, doivent mettre en œuvre des **actions** et des projets **concrets et innovants à caractère transfrontalier dans les domaines de la culture, du tourisme, du sport, de l'éducation, de la jeunesse, de l'action sociale, de la santé, de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'environnement.**

Les organisations intéressées peuvent soumettre leur candidature à partir du **1er janvier 2022**. La **date limite** de dépôt des candidatures est fixée au **1er mars 2022** à 14h.

La durée maximale des projets est de **18 mois** et ils devront se dérouler du 1er juin 2022 au 30 novembre 2023, sans possibilité de prolongation.

L'appel à candidatures et son règlement ont été officiellement publiés au "Journal officiel d'Aragon". Téléchargement possible en cliquant sur [ce lien](#).

Les candidatures doivent être **soumises exclusivement via le site Internet de la Communauté de Travail des Pyrénées**. Informations détaillées sur [ce lien](#).

En outre, les parties intéressées peuvent également en savoir plus sur les sites web des Eurorégions participantes :

- L'organisme de coordination de la zone occidentale, l'Eurorégion Nouvelle Aquitaine-Euskadi-Navarra, via [contact@euroregion-naen.eu](mailto:contact@euroregion-naen.eu). Site web : <https://www.euroregion-naen.eu>
- L'organisme de coordination de la zone orientale, l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, via [courrier@euroregio-epm.eu](mailto:courrier@euroregio-epm.eu). Site web : <https://www.euroregio.eu>
- L'entité coordinatrice de la zone centrale, le GECT Pirineos-Pyrénées, via [pirineos-pyrenees@pirineos-pyrenees.eu](mailto:pirineos-pyrenees@pirineos-pyrenees.eu). Site web : <https://www.pirineos-pyrenees.eu> (en construction)

Cette initiative allouera **575.000 euros** pour **financer à hauteur de 100%** les micro-projets programmés.

La subvention de microprojet est financée par l'excédent de reliquat du Programme opérationnel de coopération territoriale Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2007-2013) qui a été transféré aux États membres (Espagne et France), sous forme de contributions nationales, perdant ainsi sa nature de Fonds européen de développement régional (FEDER).

## Partenaires institutionnels de l'appel

Cet appel sera géré de manière collégiale par l'ensemble des partenaires institutionnels suivants :



## Territoires éligibles



## Contact

Idoia Arauzo  
Communauté de Travail des Pyrénées,  
CTP

i.arauzo@ctp.org

+34 629358193

Plus d'info et de contacts : <https://ctp.org/fr/appel-a-micro-projets-de-cooperation-transfrontaliere-dans-les-pyrenees/>

*A propos : L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée est un projet politique de coopération territoriale né en 2004, organisé sous forme de Groupement européen de Coopération Territoriale (GECT) et se compose actuellement de la Generalitat de Catalogne, du Gouvernement des Iles Baléares et de la Région Occitanie, qui en assure la présidence tournante depuis le mois d'octobre 2020 jusque fin 2022.*